

# Tribunal de district d'Hérens-Contthey, juin 2033 : extrait d'audience...

CE mardi a eu lieu au tribunal d'Hérens-Contthey, un nouvel épisode de ce qui constitue sans aucun doute la plus longue histoire judiciaire des annales helvétiques. Depuis trente ans en effet, chaque deuxième mardi du mois, Gabriel Bender se retrouve face au juge Bertrand Dayer pour faire tomber les mesures prévisionnelles qui frappent son ouvrage *Couleurs de Sarvient*.

Rappelons les faits de ce qui aurait dû n'être qu'un simple épiphénomène judiciaire et qui est devenu avec le temps un écheveau politico-juridique d'une incroyable complexité. Au début du siècle, la commune d'Ayent, devenue, depuis sa fusion avec les communes voisines d'Arbaz et de Savièse, la commune de Sarvient, avait commandé à Bender une fiction qu'il rédigea à partir de ses recherches, menées sur le territoire communal. Ces fictions devaient être intégrées à un ouvrage luxueux que la commune aurait réservé à ses citoyens méritants, aux footballeurs d'Auxerre qui profitent depuis toujours de la quiétude des lieux pour leur colonie d'été ainsi qu'aux vieux mafieux bulgares ou russes qui avaient gentiment offert un coup de vernis à Anzère la dernière année-là.

## Les silences de la TSR

Contre toute attente, la commission municipale composée de 8 Ayentols et d'une Ayentola refusa les textes, et attaqua l'auteur en justice. Toute la presse romande avait à de nombreuses reprises rendu compte de l'événement, y compris la Télévision suisse romande sauf le *TJ soir*, *Mise au point* et *Passe-moi les jumelles*, trois émissions consacrées au terroir, mais néanmoins soigneusement verrouillées par un réseau loyal à la commune. Le trio loyaliste Benoît Aymon, Romaine Jean et Judith Mayencourt avait été gratifié depuis du Mérite culturel, de la Distinction culturelle et de la Reconnaissance culturelle, puis élevé au rang de bourgeois d'honneur. Et c'était une joie pour les citoyens d'Ayent d'avoir enfin des stars à opposer à leurs voisins de Savièse qui se vantaient qu'une des leurs, Kartika Luyet, avait posé à poil dans le calendrier Max italien.

En réalité, un seul membre de la commission de lecture avait émis de très sévères critiques, sur l'ouvrage de Ben-

## Où est passé Charly?

Trois ouvrages avaient été édités à quelques mois de distance. Trois auteurs valaisans, trois tendances de la gauche: l'héritier, le mouton retourné et le mal dégrossi. Dans chacune de ces œuvres un personnage fictif: Charles Dellberg, Karl Dellberg ou Karl Delbergh, est-ce le même? Pas vraiment...

Quoique...

Le social-démocrate Meizoz, fils et petit fils de Meizoz, l'intellectuel arraché à la lignée ferroviaire découvre Dellberg au hasard d'une liasse de papier égarée chez feu son grand-papa: «Karl Dellberg, le "lion" du Haut-Rhône, confirme une rencontre, transmet le nom des responsables syndicaux. Tous deux sont montés au barrage-la première Dixence-syndiquer les hommes à pioche et à pelle: y ont été reçus à coup de pierres...»

Pour Narcisse Praz, érotomane absout et anarchiste blanchi, Dellberg est un «indomptable», «un vieux lion feulant dans un Sahara d'idée qu'était son pays», «un pithécantrophe au rocailleux accent germanique». Mais lorsque le «tribun tribunant du haut de sa tribune» rejoint la pinte, il parle «des futures élections et d'une possible alliance avec les radicaux pour battre enfin les conservateurs de tout poil, des dissidents aux ultra-noirs.» Le Dellberg de Praz se méfie des femmes. Il ose une digression «saugrenue» sur le vote féminin bien vite rejetée parce «qu'il n'était pas certain que les choses ne s'en trouvent pas pires encore, quand on sait l'influence que l'évêché, par confessionnaires interposés, exerce sur les hommes à travers les femmes.»

Chez Gabriel Bender, insoumis mystique, gauchiste pri-

sonnier de son baptême et chantre des plaisirs bachiques, Dellberg cite le pape et les encycliques sur fond de crise viticole: «Monsieur Savoy reproche au marxisme la lutte des classes. Mais, depuis que le monde existe, il y a lutte entre la classe des pauvres et celle des riches. Le pape l'a dit dans les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno. C'est un fait historique. Les marxistes n'ont pas inventé la lutte des classes. Les vignerons qui ont livré leurs vins depuis des semaines aux marchands et qui, aujourd'hui encore, ne connaissent pas le prix du fruit de leur travail sont bien placés pour le savoir.»

On jette des cailloux au Dellberg de Meizoz, celui de Praz magouille avec les radicaux, tandis que le Dellberg de Bender prêche en eau trouble...

K. D. L. P.



Jérôme Meizoz  
*Jours rouges*  
En Bas, 2003, 63 p., Frs 19.-  
Citation p. 10



Narcisse Praz  
*Un si charmant village*  
Mon Village, 2002, 237 p., Frs 34.-  
Citations p. 138 sq



Gabriel Bender  
*Couleurs de Sarvient*  
Monographic, 2003, 248 p., Frs 32.-  
Citation p. 51

der, mais comme elle était une ancienne collaboratrice du prestigieux *Journal de Genève*, personne n'osa la contredire. L'ancienne pigiste, auteur du volume 104 de la série du Calamar aux éditions du Dauphin, avait fait dans la mesure: sa note de lecture comptait 1024 pages A4, soit exactement quatre fois le document à critiquer. Elle s'était par la suite défoncée pour sauver sa commune d'adoption troquant la casquette de critique littéraire pour celle de porte-parole officiel puis de Grande Ayentola lorsqu'elle écrivit un courrier personnel à chaque membre du Conseil général, menaçant d'une fatwa ceux qui s'approcheraient de l'abject manuscrit. Avec le recul, cette agitation paraît excessive, mais à l'époque elle lui semblait légitime. Il est ardu aujourd'hui d'entrer dans les détails de cette interminable note de lecture qui n'intéresse plus grand monde. On peut la ré-

sumer par «moi, y en pas écrire petite nègre» ou «mon frère est un juge de district conservateur» ou «pas d'écrivain de la plaine sur nos monts indépendants». Les dernières lignes de la critique sont sanglantes «En conclusion, moi Noëlle Turin, journaliste renommée, écrivaine, linguiste, mère de famille honnête et travailleuse, digne héritière d'une longue lignée de nobles conservateurs, j'ai l'honneur de faire savoir à vous, membres de cette commission que moi je trouve le style affligeant, le rythme affligeant, le ton affligeant, les redites, les répétitions et les pléonasmes affligeants, la cohérence interne des personnages affligeante, la cohérence externe affligeante aussi et surtout la pauvreté du vocabulaire affligeante.» Un extrait de ce texte avait été publié par les éditions Monographic et avait connu un succès populaire sous le nom de *Moi, Adeline accoucheuse*, dont la traduc-

tion allemande, *Ich Adeline F, 13 jährige, Von Bahnhof Zoo*, fut un best-seller absolu, tout comme la version espagnole, *Yo Adelino, no soy marinero, soy capitán*. Bref, une vulgaire querelle de demi-coq de village qui aurait pu se régler autour d'un verre de rouge d'Ayent ou un blanc d'Ailleurs. Un non-événement absolu était devenu, contre toute logique, un phénomène éditorial, musical, politique et judiciaire.

## Une tradition locale

Ce dédale judiciaire aurait désespéré Louis Courthion, lui qui écrivit en 1903, dans *Le Peuple du Valais*, que les procès causaient plus de tort au Canton que la pente: «Sous ce climat plus âpre, appelés à vivre sans diversification d'intérêts, réduits durant toute la saison froide, pour ne pas dire toute l'année, à l'unique agrément du voisinage, les hommes tiennent à se ser-

rer autour du clocher local, à fondre leur famille dans la grande tribu villageoise dont la solidarité leur est nécessaire: car en n'ayant pas à se soucier de la surveillance et de la direction de l'élément extérieur on se comprend, on se partage les soucis et les joies, on se soutient contre l'avalanche, l'éboulement et surtout contre ce fléau, encore plus valaisan que les précédents, des procès et des poursuites judiciaires.»

Gabriel Bender et le juge Dayer ne sont pas les seuls à s'être enlisés dans cette procédure. Sébastien Fanti, jeune et sémillant avocat séduisant, abandonna son projet de thèse sur les appellations d'origine contrôlée et la propriété intellectuelle sur Internet pour défendre celui qui à la longue était devenu son seul et unique client, son seul et unique partenaire de... tennis de table. Sébastien Fanti ne parvint donc à ne faire reconnaître ni le Raclette, ni la Raclette comme valaisan et valaisanne, alors que l'omelette était définitivement déclarée norvégienne, l'allumette suédoise et la brouette javanaise. Ce fut un grand dépit pour la Compagnie des Alpes, qui avait racheté l'ensemble du parc industriel, ludique, sportif, gastronomique et viticole du canton.

ProLitteris aussi s'est engluë dans la chose. L'institution, qui s'était engagée à prendre à sa charge l'ensemble des frais de justice, alimentait depuis un feu continu qui est devenu, il faut bien le reconnaître, une attraction en ville de Sion. L'affaire spectaculaire comblait avantageusement le trou culturel laissé par la disparition du Festival Tibor Varga puis du F.C. Sion.

Il faut dire que le pyromane Bender avait fait très fort. Il avait déposé une plainte pénale contre le président Aymon, président de l'ancienne commune d'Ayent, une contre chaque membre de la commission, une contre l'ancienne collaboratrice du *Journal de Genève*, deux ou trois contre feu François Dayer, une contre l'avocat député chef de groupe DC Grégoire Dayer et une plainte contre chaque candidat de la liste socialiste aux élections 2003 au conseil national.

Et c'est là que l'affaire explosa en une polémique insensée. Bender voulait voir dans le refus de son texte et les démarches judiciaires une machination politique pour l'empêcher de présenter sa propre candidature au conseil national. En ces temps-là en effet, une règle interne au parti so-

cialiste valaisan devenu depuis le PDCDG (parti du centre droite-gauche) empêchait par une *lex Jean-Noël Rey* (conseiller national, de 2003 à 2027 et fondateur du PDCDG) à un prétendant candidat d'accéder à l'investiture socialiste en cas de procédure pénale. Bender avait senti le vent souffler puisqu'il avait proposé au congrès de Monthey de juin 2003 de remplacer cet article de la charte électorale par l'exclusion du parti des prolétaires de toute personne dont le nombril se trouve à plus de 40 centimètres de la colonne vertébrale. Ce qui lui valut une plainte pénale pour discrimination physique, une condamnation à un travail d'intérêt public et la haine tenace de l'ancien conseiller fédéral Stéphane Rossini accusé par Rey d'avoir instrumentalisé Bender, puisque cet amendement écartait par définition Jean-Noël. Depuis les plaintes ne cessaient de tomber entre camarades socialistes, mais la plupart se terminaient par un non-lieu, ou s'éteignaient d'elles-mêmes après les élections, comme les dizaines de dénonciations déposées par Oskar Freysinger, le vieux leader du parti fasciste, mort récemment d'un accident de barbecue.

Aujourd'hui donc, pour cette 1217<sup>e</sup> audience, le juge Bertrand Dayer doit écouter les doléances de deux personnes qui s'opposent encore à la parution du livre de Bender. Thomas, le héros de la première histoire, estime que l'auteur a violé son intimité en dévoilant son double jeu et son alcoolisme. Il y avait également eu une plainte de l'ISPA à ce sujet au printemps 2030, que le juge avait rejetée. Louis Lemasson estime que la phrase «Louis a une piètre plume pour un amateur de Lamartine.» est une atteinte illicite à sa personnalité.

Tout le monde s'attend à ce que le juge rejette ces requêtes, surtout celle de Louis Lemasson qui avait déjà échoué dans sa démarche en 2017, quand il prétendit que l'auteur avait attenté à son honneur et à l'estime des siens en écrivant qu'il n'avait que trois cents mots de vocabulaire. Les chroniqueurs judiciaires se demandent si l'Office valaisan de la famille aura plus de chance, puisque le Service estime que l'auteur a gravement attenté à la personnalité de Marieke, l'héroïne de la troisième nouvelle, en dévoilant sans ménagement que son père n'était pas un escroc belge mais un lampiste valaisan.

Affaire à suivre donc.

K. P.



JUILLET 2003

iv

## Faits de société

Les propriétaires lémaniques se préparent à torturer leurs locataires

LUTRY-BOURG  
Beaucoup de cachet  
3½ pièces  
de 100 m<sup>2</sup>  
partiellement meublé, séjour avec cheminée.  
Fr. 3 300.-  
+ charges électriques.

24 Heures, 12 septembre 2002